VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 9 mai 2016

OBJET:

Vente de matériels Recours à un système d'enchères électroniques

Rapporteur : M. LAURENT Délibération n°3

EXPOSE DES MOTIFS

La ville d'Essey-lès-Nancy est propriétaire de nombreux matériels, objets et éléments mobiliers obsolètes, usés, amortis ou inutilisés, voués à la réforme ou à la destruction.

Afin de libérer l'espace occupé inutilement et d'offrir une seconde vie à ces matériels auprès de nouveaux utilisateurs, il est proposé de mettre à la vente ces biens au plus offrant sur divers portails internet de vente aux enchères dédiés aux collectivités.

La ville d'Essey-lès-Nancy a déjà eu recours avec succès à ces services et souhaiterait désormais étendre cette modalité de cession à tous les matériels dont elle souhaite se défaire (véhicules, matériels informatiques, matériels et mobiliers scolaires, matériels, mobiliers et éléments de mobiliers de bureau, matériels d'espaces verts, outillages...).

Le système de vente par enchères électroniques serait donc l'occasion de valoriser ces matériels (dont la conservation engendre des coûts et des contraintes) et de générer de nouvelles recettes, étant précisé que ces matériels ne seraient jamais livrés mais enlevés sur place et vendus en l'état.

Il est rappelé, par ailleurs, que, par délibération du 19 avril 2014, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, par délégation et pour la durée du mandat, à décider l'aliénation de gré à gré de tous les biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

PROPOSITIONS

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le principe de la souscription et de l'utilisation d'une plateforme Internet de mise en vente aux enchères de matériels et objets de réforme des collectivités locales;
- d'autoriser M. le Maire à mettre en vente les véhicules, matériels et mobiliers réputés réformés par les services de la Ville.

Il est précisé que le Conseil Municipal sera informé des ventes réalisées par décisions du Maire pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 € et qu'au-delà le conseil municipal sera compétent pour décider des conditions de la vente.

<u>DELIBERATION</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 12 mai 2016.

Pour Extrait

Michel BREUILLE,
Maire

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE ARRONDISSEMENT DE NANCY CANTON DE SAINT MAX

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2016

tenu sous la présidence de de Michel BREUILLE Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 29

- Convocation du Conseil Municipal le : 28 avril 2016

- Convocation distribuée les : 28 avril et 2 mai 2016

Affichage du compte-rendu le :
Affichage du procès-verbal le :
24 juin 2016

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, M. THOUVENIN, Adioints.
- M. FRANIATTE, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, MME LANZI, M. DI TOMMASO, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. CLOMES, M. CAUSERO Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- MME CADET à MME DEVOUGE
- MME COLME à Mme SIMONNET
- M. VOGIN à M. ROSSIGNON
- MME LEDROIT à M. LAURENT
- MME GEORG à M. MARSON
- MME POYDENOT à M. CAUSERO

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME CLAIR

Pour extrait

Michel BREUILLE,

Maire